

*Les droits de l'enfant
sur ses parents*



يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا قُوا أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا النَّاسُ
وَالْحِجَارَةُ عَلَيْهَا مَلَائِكَةٌ غِلَاظٌ شِدَادٌ لَا يَعْصُونَ اللَّهَ مَا أَمَرَهُمْ
وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ

« Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles d'un
Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par
des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il
leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. »
(Sourate At-Tahrîm, 66 : 6)

كُلُّكُمْ رَاعٍ وَكُلُّكُمْ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ، الإِمَامُ رَاعٍ وَمَسْئُولٌ عَنْ
رَعِيَّتِهِ، وَالرَّجُلُ رَاعٍ فِي أَهْلِهِ وَهُوَ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ، وَالْمَرْأَةُ رَاعِيَةٌ
فِي بَيْتِ زَوْجِهَا وَمَسْئُولَةٌ عَنْ رَعِيَّتِهَا، وَالْحَادِمُ رَاعٍ فِي مَالِ سَيِّدِهِ
وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ، - قَالَ: وَحَسِبْتُ أَنْ قَدْ قَالَ: وَالرَّجُلُ رَاعٍ فِي
مَالِ أَبِيهِ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ - وَكُلُّكُمْ رَاعٍ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ

« Prenez garde, chacun d'entre vous est un berger,
et chacun de vous est responsable de son troupeau.
Le dirigeant est responsable de ce qu'il gère. L'homme (le père)
est responsable de sa famille et de leurs affaires. La femme (la
mère) est responsable de la maison, de ses enfants et de leurs
affaires. Prenez garde que chacun de vous est berger
et vous êtes responsable de ce que vous avez. »
(Boukhârî, Wasâya, 9)

Chers frères et sœurs,

Les parents ont d'importants droits sur les enfants. Dans le Coran et dans les hadiths de notre Prophète bien-aimé (saw), l'obéissance aux parents vient après l'attachement à Allah et Son adoration.

Cependant, dans l'islam, l'enfant a aussi des droits sur ses parents et, en tant que père et mère, l'une des responsabilités les plus importantes est de respecter ces droits.

Chers croyants, chères croyantes,

L'être humain naît, grandit, traverse l'enfance et la jeunesse, atteint la maturité, vieillit, puis quitte ce monde pour l'au-delà. Le plus grand héritage que l'homme laisse derrière lui n'est pas les maisons et les biens terrestres. L'héritage le plus important que l'homme laisse est sans nul doute un enfant pieux. En effet, notre Prophète (saw) nous informe que lorsque l'homme meurt, son livre d'actions est clos sauf pour trois choses. La première est la science. Si d'autres bénéficient du savoir qu'une personne laisse derrière elle, et plus encore si son enfant perpétue cette voie et œuvre pour Allah grâce à ce savoir, alors il participera à la continuité des bonnes actions de sa mère et de son père. La deuxième bonne action qui continue d'être inscrite dans son registre des comptes est l'aumône continue, ce que l'on appelle la « sadaqa jāriya ». Qu'est-ce que la sadaqa jāriya ? C'est la construction d'édifices qui vont profiter à toute l'humanité : les routes, les ponts, les hôpitaux, les maisons d'accueil, les puits, etc.

Tout est compris dans ce cadre. Tant que ces services aux populations perdurent, la personne qui a contribué continue de collecter des bonnes actions même si elle décède. La troisième action est l'enfant pieux. Celui qui n'oubliera pas sa mère et son père, et chaque fois qu'il aura accompli une bonne action, il sera inscrit dans le livre des comptes de ses parents. Il dit « Bismillāh », c'est inscrit dans le livre de sa mère. Il prononce le takbir, c'est

écrit dans le livre de sa mère. S'il sourit à quelqu'un, cela est inscrit dans le livre de son père.

S'il apaise un différend entre deux personnes, cela est noté dans le livre de ses deux parents. S'il sert de médiateur pour mettre fin à une dispute, cette action est également inscrite dans le registre des bonnes œuvres de ses parents.

Si une personne a su représenter l'islam de la plus belle manière, en incarnant le message du Coran et de notre prophète Mouhammed Moustafa (saw), si par sa conduite elle est devenue un exemple au point que ceux qui la connaissent disent : « Quelle sœur exemplaire ! Quel frère exemplaire ! Ils méritent d'être suivis. Je veux marcher à leurs côtés, être avec eux. Ce sont mes modèles », alors les registres de ses parents ne se refermeront jamais : tant que leurs enfants vivront, leurs bonnes actions continueront à porter des fruits et à leur être comptées auprès d'Allah. C'est pourquoi le plus grand bienfait qu'Allah nous ait accordé, ce sont les enfants. Efforçons-nous de les éduquer de la meilleure manière. Nous devons investir bien plus dans leur éducation que dans l'acquisition de biens matériels. Les bienfaits que nous retirons, en tant qu'êtres humains, de l'éducation et de l'épanouissement de nos enfants dépassent de loin tous les avantages de ce monde.

L'éducation de nos enfants, leur accès à un savoir à la fois matériel et spirituel, les efforts que nous déployons pour qu'ils bénéficient d'une formation islamique dans nos mosquées et nos institutions communautaires, les accompagner sur des dizaines de kilomètres vers les séminaires de mémorisation du Coran, les projets Yıldız, les cours Hilal, les camps d'éducation religieuse, ou encore les classes du week-end dans nos mosquées, tout cela représente les plus précieux des investissements. Et croyez-moi, c'est le meilleur moyen de continuer à récolter des bonnes œuvres.

*Respecter
les limites d'Allah*



فَاسْتَقِمْ كَمَا أُمِرْتَ وَمَنْ تَابَ مَعَكَ وَلَا تَطْغَوْا إِنَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ

« Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus [à Allah] avec toi. Et ne commettez pas d'excès. Car vraiment Il observe ce que vous faites. »

(Sourate Hoûd, 11 : 112)

لَيَأْتِيَنَّ عَلَى النَّاسِ زَمَانٌ، لَا يُبَالِي الْمَرْءُ بِمَا أَخَذَ الْمَالَ، أَمِنْ حَلَالٍ
أَمْ مِنْ حَرَامٍ

« Il viendra un temps où une personne ne se souciera plus de savoir si elle a acquis sa richesse de manière halal ou haram ! »

(Boukhârî, Bouyou, 23)

Chers frères et sœurs,

Allah le Très-Haut nous a fixé certaines limites pour atteindre le bonheur dans ce monde et dans l'au-delà. Il nous a donné des responsabilités à la fois individuelles et sociales à l'intérieur de ces limites. Celui qui assumera ces responsabilités individuelles et sociales en conformité avec ce cadre sera un serviteur agréé aussi bien dans ce monde que dans l'au-delà. Nous appelons ces limites « houndoullâh » c'est-à-dire les limites d'Allah.

Chers croyants, chères croyantes,

Houndoullâh n'est pas un mot ordinaire. L'homme sait qu'il est la créature la plus honorable de ce monde. La raison en est que nous sommes « achraf al-makhloûqât ». En tant que musulmans, nous croyons au fait qu'Allah nous a accordés la bénédiction de la foi qui est la plus grande bénédiction après celle d'être dotée de la raison. La foi islamique se définit comme la croyance en l'existence et en l'unicité d'Allah, le fait de croire que notre prophète Mouhammed Moustafa (saw) est le dernier prophète et messager, le fait de

croire à la mort, à la vie après la mort c'est-à-dire à l'au-delà, aux Écritures sacrées, au Coran, au Jour du Jugement, à la balance, au Paradis et à l'Enfer.

C'est dans cette mesure que nous évaluons la vie et l'appréciations. Nous considérons chaque aspect de la vie à travers le prisme du licite et de l'illicite, de la justice et de l'injustice. De même, nous l'examinons sous l'angle du bien et du mal, afin de rester du côté de la justice, du bien, de la miséricorde et du licite. Parce que nous savons que ces choses que nous avons énumérées sont les limites d'Allah, *houdoûdoulâh*. Le côté opposé de ce cadre est l'illicite, l'injustice, et le fait de se positionner aux côtés du Diable. C'est pourquoi, en tant que musulmans, nous choisissons toujours d'être du côté d'Allah et de Sa Révélation, et nous nous efforçons d'être dans le cercle de *houdoûdoulâh*. Nous le sommes grâce au Coran, qui est notre guide, et sous la guidance de notre prophète Mouhammed Moustafa (saw). Nous distinguons clairement le bien du mal, la justice de l'injustice, la vérité du mensonge, le licite de l'illicite. En effet, notre Prophète (saw) a dit : « Les choses halal sont évidentes, et les choses haram sont également évidentes ». Il a déclaré que les personnes qui souhaitent vivre dans un environnement halal n'ont aucune excuse, et cela est clairement évident. Malheureusement, en cette période où le matérialisme pèse lourdement sur nos sociétés, il y a des aspects de notre vie quotidienne auxquels nous ne prêtons pas attention, qu'ils soient halal ou haram.

Dans le hadith rapporté par Aboû Hourayra (ra), notre Prophète (saw) nous prévient : « Il va venir un temps où la personne n'accordera pas d'importance au fait qu'il ait gagné son argent de manière licite ou de manière illicite. » Ainsi, leur seul objectif sera de mener une vie confortable ici-bas. Par conséquent, ils ne se préoccuperont pas de savoir s'ils ont gagné par des moyens licites ou illicites.